



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERAL

ITTC(XIV)/9
19 mai 1993

FRANCAIS
Original:ANGLAIS

DOUZIEME SESSION
11-19 mai 1993
Kuala Lumpur (Malaisie)

DECISION 2(XIV)

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA NEGOCIATION
D'UN ACCORD SUCCEDANT A L'ACCORD AIBT DE 1983

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la résolution adoptée le 16 avril 1993 lors de la première partie de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord succédant à l'Accord international sur les bois tropicaux de 1983;

Prenant note du rapport du Directeur exécutif sur la première partie de la Conférence;

Prenant note également de la déclaration du Président de la Conférence au Conseil;

Considérant les consultations informelles du Président du Conseil concernant la négociation d'un accord succédant à l'AIBT (1983);

Reconnaissant le besoin de poursuivre les consultations parmi les membres afin de réaliser un accord aussi large que possible sur les questions les plus importantes;

Invite le Directeur exécutif à transmettre au Président de la Conférence le résultat des consultations informelles par le Président du Conseil pour étude et analyse par la Conférence;

Prie le Directeur exécutif de solliciter une assistance financière auprès des membres et des organisations du secteur privé afin de permettre la participation à la Conférence d'experts de pays en développement membres de l'Organisation internationale des bois tropicaux;

Se félicite de l'intention des membres de redoubler d'efforts en vue d'apporter à ces négociations une conclusion satisfaisante.
